



Fédération Française
de Spéléologie

Lyon le, 10 août 2018

Ministère de la transition écologique et solidaire
Monsieur le Ministre

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Réf. GK/2018- 171
Suivi Marie-Clélia LANKESTER
Tél. 04 72 56 35 71
Courriel secretariat@ffspeleo.fr
Objet Prévention épandage des digestats issus d'unité de méthanisation en milieu karstique

Monsieur le Ministre,

La FFS, Fédération Française de Spéléologie, agréée au titre de la Protection de l'Environnement, a toujours été soucieuse de la qualité du milieu souterrain et des eaux souterraines. Déléguée du Ministère des Sports pour la pratique de la spéléologie, la FFS se doit d'être garante du maintien en bon état écologique du milieu souterrain à l'échelle nationale.

Dans le cadre de la méthanisation, alternative pour la réduction globale du recours aux intrants et à la pollution des aquifères karstiques par les effluents agricoles, la FFS se doit d'alerter de la nécessité d'instauration de mesures en vue de prévenir la dégradation de cet environnement spécifique.

En effet, en domaine karstique, milieu fissuré caractérisé par l'absence de sol sensu stricto, les eaux transitent sans filtration vers l'aquifère souterrain.

À la lumière de nombreux incidents, impactant ces aquifères karstiques et par voie de conséquence des captages d'alimentation publique (AEP), il apparaît nécessaire que des mesures de protection spécifiques à ce domaine soient élaborées.

Cette problématique relève non seulement de la qualité des eaux souterraines et ainsi de la santé publique, mais également de la protection de la biodiversité. Le milieu souterrain abrite en effet, une faune spécifique, encore largement méconnue, souvent endémique, et particulièrement sensible à la qualité de son écosystème.

Nous sollicitons, en conséquence, la mise en place d'un groupe de travail interministériel sur la question de l'impact des épandages de digestats sur les aquifères karstiques et leur écosystème souterrain.

Ce groupe de travail serait chargé d'apporter son expertise pour accompagner les prises de décisions au niveau local sur les modalités de gestion des digestats en milieu karstique.

Nous souhaitons bien entendu être associé à ce groupe de travail national et que ce dernier fasse l'objet d'une déclinaison départementale.

28 rue Delandine - 69002 Lyon - Tél. 04 72 56 09 63 - Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr



La FFS appelle à une cohérence nationale sur ce sujet dans le cadre de la mise en place du plan de méthanisation prévu et encouragé par les politiques publiques, intégrant la fragilité du sous-sol karstique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Gaël KANEKO

Président



*Copie : Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation*

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98
Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire
(agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile)
et de l'environnement (agrément environnement).

www.ffspeleo.fr

